

Image not found or type unknown



Écritures comptables d'une association : règles à suivre

Fiche pratique publié le **02/07/2014**, vu **468 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Une écriture comptable correspond à l'inscription d'une opération sur un journal comptable. Quand doit-on la passer ? Le mode de paiement a-t-il une importance ?

Une écriture doit être passée à chaque fois qu'une opération a un impact sur le patrimoine de l'association.

[**Voir le guide**](#)